

## SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 25 novembre 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard.

### Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 13-11-1137 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 25 novembre 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.2 Règlement d'emprunt n° 1661 / Réaménagement de l'intersection sud du viaduc Saint-Charles / Demande d'approbation partielle / Déplacement d'utilités publiques
- 5.3 Expropriation / Servitudes / Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **2. Adoption du procès-verbal**

- 2.1 Séance ordinaire du 11 novembre 2013

### **3. Période de questions**

### **4. Affaires du Conseil**

- 4.1 Contribution à l'étude de caractérisation des berges entreprise par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- 4.3 Transport Soleil / Nomination de membres du Conseil
- 4.4 Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île (CIT) / Nomination de membres du Conseil
- 4.5 Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés / Contrôle de la prolifération des chats errants / Aide financière 2014
- 4.6 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël 2013 / Achat de billets
- 4.7 Maison Trestler / Dîner-concert « Noël Musette » 2013 / Achat de billets
- 4.8 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 4.10 Base de Plein Air des Cèdres / Utilisation / Protocole d'entente / Saison 2013-2014

- 4.11 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2013 / Aide financière
  - 4.12 Reconduction / Servitude 358077 / Partage d'espaces de stationnement
  - 4.13 Commission municipale du Québec / Avis de consultation / Exemption de taxes foncières / Services Domestiques Nettoie-Net
  - 4.14 Office municipal d'habitation / Nomination de membres du Conseil
  - 4.15 Projet de développement « Place 20-30-40 » / Motif d'opposition aux résolutions 13-11-1120 et 13-11-1131 / Conseiller district 8
- 5. Greffe**
- 5.1 Mandat / Services juridiques / Code de la sécurité routière / Constat d'infraction 100400 3040007229
  - 5.2 Règlement d'emprunt n° 1661 / Réaménagement de l'intersection sud du viaduc Saint-Charles / Demande d'approbation partielle / Déplacement d'utilités publiques
  - 5.3 Expropriation / Servitudes / Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles
- 6. Trésorerie**
- 6.1 Dépôt de la liste des comptes
  - 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1668 / Construction des services municipaux / Prolongement de la rue Maurice-Richard et réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare / Approbation du MAMROT
- 7. Ressources humaines**
- 7.1 Comité de santé et sécurité au travail - cols blancs / Réunion du 12 juin 2013
  - 7.2 Service des loisirs et de la vie communautaire / Attribution de poste régulier / Concierge de jour
  - 7.3 Service des arts et de la culture / Embauche à titre régulier à temps partiel / Commis aux prêts – Bloc H
  - 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Caissière
  - 7.5 Direction générale / Embauche à titre régulier / Agente de bureau 2
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 10.1 Comité consultatif de la culture / Réunion du 6 septembre 2013
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 11.1 Soirée féerie de Noël 2013 / Fermeture d'un tronçon de la rue Saint-Michel
- 12. Protection publique**
- 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-59 / Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonomes
- 13. Travaux publics**
- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-56 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie
  - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-57 / Fourniture d'équipements de déneigement avec lames extensibles/réversibles
  - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-58 / Fourniture et installation d'un élévateur hydraulique de type plateforme

- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-60 / Services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux
- 13.5 Disposition de biens abandonnés / 123, rue Dooley

#### **14. Eaux**

#### **15. Services techniques**

- 15.1 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-13-32 / Travaux d'aménagement du parc Toe-Blake
- 15.2 Aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix / Appel d'offres n° 401-110-13-38 / Installation de conduits électriques vides pour l'éclairage
- 15.3 Relevé géodésique d'arpentage pour l'aménagement de futurs parcs

#### **16. Urbanisme**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 novembre 2013
- 16.2 PIIA / 261, rue Rodolphe-Besner / Transformation d'un bâtiment accessoire / Lot 5 197 048 / Zone I2-646 / CCU n° 13-11-181
- 16.3 PIIA / 740, route Harwood / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 3 453 415 / Zone I2-745 / CCU n° 13-11-182
- 16.4 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Avenue Saint-Charles – chemin Dumberry / Modification des usages autorisés et prohibés / Prescription de nouvelles normes de stationnement / Lots 1 677 938, 2 497 662 et 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 13-11-184
- 16.5 PIIA / 3036, boulevard de la Gare / Aménagement d'une terrasse extérieure / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 13-11-185
- 16.6 PIIA / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement du bâtiment principal et de l'aire de stationnement / Lot 5 115 539 / Zone I3-831 / CCU n° 13-11-186
- 16.7 PIIA / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseignes au mur et sur poteau / Lot 5 115 539 / Zone I3-831 / CCU n° 13-11-187
- 16.8 PIIA / 3650, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseignes au mur / Lot 5 115 538 / Zone I3-831 / CCU n° 13-11-189
- 16.9 PIIA / Coin rues Forbes et Boileau / Construction de bâtiments multifamiliaux / Lot 1 674 024 / Zone H3-355 / CCU n° 13-11-191
- 16.10 PIIA / 186, chemin de l'Anse / Restauration de la Maison Félix-Leclerc / Lots 1 831 576 et 1 834 118 / Zone A-847 / CCU n° 13-11-193
- 16.11 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Secteur avenue Marier et rue Henry-Ford / Matériaux de revêtement de construction / Lot 3 743 808 / Zones H1-660, H1-669 et H1-671 / CCU n° 13-11-194
- 16.13 Approbation / Plan directeur de rues et parcs / Projet de lotissement / Lot originaire 3 743 808 / Rues Claude-Léveillé et André-Mathieu / Projet de développement « Place 20-30-40 » / Abrogation de la résolution 13-10-1044
- 16.14 Cession de parc / Projet de développement « Place 20-30-40 »
- 16.15 Lotissement / Cession de parcs / Lots projetés 5 291 773 à 5 291 842 et 5 400 374 à 5 400 381 / Projet de développement « Place 20-30-40 » - phase 11A / CCU n° 13-09-165 et 13-10-175
- 16.16 Autorisation / Remboursement de frais / Demande de modification de zonage / 3650, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 5 115 538
- 16.17 Comité consultatif d'urbanisme / Nominations et reconduction / Membres du Conseil

#### **17. Environnement**

## **18. Réglementation**

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1564-07 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1000-07 / Règlement de procédure des séances du Conseil
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1591-01 / Modification / Limites de vitesse / Rues Émile-Bouchard, des Nénuphars et nouvelles rues
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1669 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 11A / Secteur des Grands compositeurs et de l'avenue Marier
- 18.5 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-189 / Zone H3-355 / Abrogation du Règlement n° 1275-191 sur les matériaux de revêtement et la hauteur maximale des constructions / Coin des rues Boileau et Forbes
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-189 / Zone H3-355 / Abrogation du Règlement n° 1275-191 sur les matériaux de revêtement et la hauteur maximale des constructions / Coin des rues Boileau et Forbes
- 18.7 Adoption de projet / Règlement n° 1275-201 / Zones H1-660, H1-669 et H1-671 / Matériaux de revêtement de construction / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-201 / Zones H1-660, H1-669 et H1-671 / Matériaux de revêtement de construction / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.9 Adoption de projet / Règlement n° 1275-202 / Ajout de dispositions / Enseignes directionnelles temporaires annonçant les projets de développement résidentiel sur l'ensemble du territoire
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-202 / Ajout de dispositions / Enseignes directionnelles temporaires annonçant les projets de développement résidentiel sur l'ensemble du territoire
- 18.11 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-203 / Zones C3-1004 et C3-1012 / Modification des usages autorisés et prohibés / Secteur des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes et rue Édouard-Lalonde
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1275-203 / Zones C3-1004 et C3-1012 / Modification des usages autorisés et prohibés / Secteur des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes et rue Édouard-Lalonde

## **19. Direction générale**

- 19.1 Autorisation de la direction générale

## **20. Période de questions – Élus**

## **21. Période de questions – Assistance**

## **22. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

### **13-11-1138 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**« ADOPTÉE »**

### **13-11-1139 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**13-11-1140 Contribution à l'étude de caractérisation des berges entreprise par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent**

ATTENDU qu'il existe un grand nombre d'enjeux auxquels sont confrontés les municipalités riveraines, et ce, nonobstant leur taille respective;

ATTENDU que les eaux douces du fleuve Saint-Laurent sont la source primaire d'eau potable, de commerce maritime et d'activités récréatives marines pour plus de trois (3) millions de québécois;

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion démontre un intérêt pour l'ensemble des sujets touchant le majestueux fleuve Saint-Laurent ainsi que l'ensemble des problématiques liées à l'environnement, au transport maritime et au développement économique en général;

ATTENDU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un regroupement binational rassemblant une centaine de municipalités riveraines du fleuve et des Grands Lacs;

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une rencontre des municipalités riveraines s'est tenue le 3 mai 2013 à Québec et que la question de la protection et de l'aménagement des berges a été discutée de façon approfondie;

ATTENDU que les participants à cette rencontre se sont entendus sur la réalisation d'une étude, ou mapping des usages, besoins et projets de réhabilitation de berges municipales tout au long du Saint-Laurent;

ATTENDU que pour aider au financement de l'étude, la Communauté métropolitaine de Québec s'est engagée à verser un maximum de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et qu'à la suggestion du maire de Salaberry-de-Valleyfield, M. Denis Lapointe, les autres municipalités membres présentes à la rencontre du 3 mai 2013 ont été invitées à contribuer sur une base volontaire de façon à démontrer un véritable partenariat et à accroître la crédibilité de la démarche;

ATTENDU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent entend pour sa part contribuer cinq mille dollars (5 000 \$) à la réalisation de l'étude;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion alloue à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent un montant de mille dollars (1 000 \$) pour la réalisation de l'étude et que le détail des montants reçus ainsi que des dépenses seront détaillés dans la version finale du rapport de l'Alliance;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1141 Transport Soleil / Nomination de membres du Conseil**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE MM. Claude Beaudoin et Gabriel Parent, conseillers municipaux, soient respectivement désignés à titre de représentant et substitut de la Ville de Vaudreuil-Dorion au sein du conseil d'administration de Transport Soleil.

« ADOPTÉE »

**13-11-1142 Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île (CIT) / Nomination de membres du Conseil**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Guy Pilon, maire, et M. Gabriel Parent, conseiller municipal, soient respectivement désignés à titre de représentant et substitut de la Ville de Vaudreuil-Dorion au sein du conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île.

« ADOPTÉE »

**13-11-1143 Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés / Contrôle de la prolifération des chats errants / Aide financière 2014**

CONSIDÉRANT une demande formulée par le Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés à l'égard d'une contribution financière de la Ville pour la stérilisation des chats errants non domesticables présents sur le territoire;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière ne dépassant pas mille cinq cents dollars (1 500 \$), incluant les taxes applicables, soit versée au Comité d'aide et de secours aux chats abandonnés pour la stérilisation des chats errants non domesticables présents sur le territoire;

QUE cette somme soit versée sur présentation de pièces justificatives de services professionnels de vétérinaire.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

**13-11-1144 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël 2013 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de trente-cinq dollars (35 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 4 décembre 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1145 Maison Trestler / Dîner-concert « Noël Musette » 2013 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au dîner-concert « Noël Musette » organisé par la Maison Trestler;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets mécènes au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner-concert « Noël Musette » de la Maison Trestler qui aura lieu le 5 décembre 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### **13-11-1146 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus**

Le maire M. Guy Pilon, les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier ainsi que MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

### **13-11-1147 Base de Plein Air des Cèdres / Utilisation / Protocole d'entente / Saison 2013-2014**

CONSIDÉRANT la possibilité d'offrir à nouveau aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion une contribution financière à l'achat de cartes familiales à la Base de Plein Air des Cèdres pour la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'il convient, à cet effet, d'autoriser la signature du protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air transmis par la municipalité des Cèdres pour la saison 2013-2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinquante dollars (50 \$) par carte familiale soit déduit aux cent (100) premières familles de Vaudreuil-Dorion s'en procurant une, et ce, pour une dépense n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, avec la municipalité des Cèdres, le protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air des Cèdres par les citoyens de la Ville.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

### **13-11-1148 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2013 / Aide financière**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul M. Normand s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne de poinsettias 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé, dans le cadre de la campagne de poinsettias 2013 au profit de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, l'achat de dix (10) poinsettias au prix unitaire de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1149 Reconduction / Servitude 358077 / Partage d'espaces de stationnement**

CONSIDÉRANT la demande présentée par le propriétaire de l'immeuble sis au 161, boulevard Harwood, afin que soit reconduite, pour une période de vingt (20) ans, la servitude enregistrée sous le numéro 358077 portant sur le partage d'espaces de stationnement entre les immeubles sis au 161 et 143-145, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que la superficie des espaces partagés par chacune des parties est sensiblement identique;

CONSIDÉRANT qu'il reste sept (7) ans à courir sur l'entente actuelle;

CONSIDÉRANT que les travaux de réalisation du stationnement ont été payés en commun par la Ville et l'actuel propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la présence des cases de stationnement est nécessaire à l'exploitation de l'immeuble sis au 161, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 14 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la reconduction de la servitude précitée pour une période de vingt (20) ans;

QUE tous les frais inhérents à cette demande soient assumés par le requérant.

« ADOPTÉE »

**13-11-1150 Commission municipale du Québec / Avis de consultation / Exemption de taxes foncières / Services Domestiques Nettoie-Net**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que Services Domestiques Nettoie-Net a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale;

CONSIDÉRANT que Services Domestiques Nettoie-Net bénéficiait déjà d'une exemption découlant de la décision CMQ-60951 rendue par la Commission municipale du Québec le 26 juillet 2004;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-64860.

« ADOPTÉE »

**13-11-1151 Office municipal d'habitation / Nomination de membres du Conseil**

CONSIDÉRANT la résolution 13-06-588 désignant M. Guy Pilon, maire, et M. Denis Vincent, alors conseiller municipal, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne afin de remplacer M. Denis Vincent;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement



QUE M<sup>me</sup> Céline Chartier, conseillère du district 4, soit désignée pour siéger au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion jusqu'à la fin de la période du mandat de trois (3) ans actuellement en cours se terminant le 22 novembre 2014.

« ADOPTÉE »

**13-11-1152 Projet de développement « Place 20-30-40 » / Motif d'opposition aux résolutions 13-11-1120 et 13-11-1131 / Conseiller district 8**

CONSIDÉRANT que le conseiller M. Paul Dumoulin a voté, lors de la séance du 11 novembre 2013, contre l'adoption des résolutions 13-11-1120 et 13-11-1131 relatives au projet de développement « Place 20-30-40 » dans le secteur de la rue Marier;

CONSIDÉRANT que le conseiller Dumoulin souhaite exposer le motif pour lequel il a voté contre l'adoption de ces résolutions;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de permettre au conseiller Dumoulin d'exposer les motifs de son opposition;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil prenne acte que le seul motif d'opposition du conseiller Dumoulin aux résolutions 13-11-1120 et 13-11-1131 a trait à l'acceptation d'une superficie de 1 578,6 mètres carrés incluse dans le calcul de la superficie des espaces devant être cédés pour fins de parcs alors que cette superficie est également destinée à servir, au besoin, de zone de rétention d'eau pour des événements pluviaux d'une récurrence excédant 1/25 ans, ladite superficie étant désignée comme étant la « partie basse sans végétation » telle que montrée au plan préparé par la firme CDGU inc. en date du 5 novembre 2013 dans le dossier 020-958-02 (croquis C-4.1).

« ADOPTÉE »

**13-11-1153 Mandat / Services juridiques / Code de la sécurité routière / Constat d'infraction 100400 3040007229**

CONSIDÉRANT le constat d'infraction émis par un agent de Contrôle routier Québec à l'endroit de la Ville le 23 octobre 2013 pour un chargement qui n'aurait pas été solidement retenu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de contester ce constat d'infraction;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M<sup>e</sup> Mario Charlebois, avocat, soit mandaté afin de transmettre un plaidoyer de non-culpabilité au constat n° 100400 3040007229 et représenter la Ville dans son meilleur intérêt;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1154 Règlement d'emprunt n° 1661 / Réaménagement de l'intersection sud du viaduc Saint-Charles / Demande d'approbation partielle / Déplacement d'utilités publiques**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 1661 prévoyant l'exécution de travaux conjoints avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le réaménagement de l'intersection sud de l'avenue Saint-Charles incluant la construction de deux (2) viaducs au-dessus de l'autoroute 40 et prévoyant un emprunt à cette fin de cinq millions six cent quatre-vingts mille dollars (5 680 000 \$);

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation le 5 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire refuse d'approuver ledit règlement tant que le ministre des Transports du Québec n'aura pas signé formellement le protocole d'entente relatif à l'exécution de ces travaux déjà négocié avec la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un représentant du MTQ a informé verbalement la Ville que le Ministre n'était pas disposé à signer le protocole avant le printemps 2014;

CONSIDÉRANT que le MTQ recommande fortement à la Ville d'enclencher dès maintenant les travaux de relocalisation des services publics;

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt n° 1661 prévoit une dépense de sept cent vingt mille dollars (720 000 \$), avant taxes, contingences et honoraires professionnels, pour l'exécution des travaux de déplacement d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux, incluant les taxes, contingences et honoraires professionnels, s'élève à neuf cent cinquante mille dollars (950 000 \$), le tout en conformité avec l'estimation du coût de la dépense déjà produite comme annexe A du Règlement d'emprunt n° 1661;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande d'approbation partielle du Règlement d'emprunt n° 1661, pour un montant de neuf cent cinquante mille dollars (950 000 \$), afin de permettre l'exécution des travaux de déplacement d'utilités publiques.

« ADOPTÉE »

### **13-11-1155 Expropriation / Servitudes / Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-980 autorisant l'expropriation de certains lots pour les travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles prévus dans le cadre du Règlement d'emprunt n° 1661;

CONSIDÉRANT qu'il y également lieu de procéder à l'expropriation de certaines servitudes aux même fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation des servitudes sur les lots 2 824 928, 3 066 738, 1 675 160, 1 675 161 et 1 675 159, le tout telles qu'elles apparaissent à la description technique datée du 28 octobre 2013 dans le dossier T16188-5-20 ainsi qu'aux plans portant les numéros T16188-5-21 à T16188-5-24 préparés par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dans sa minute 13211;

QUE la firme RSSP soit mandatée afin d'entreprendre les procédures à cette fin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### **13-11-1156 Dépôt de la liste des comptes**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 8 novembre 2013 totalisant un montant de deux millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent dix dollars et soixante et un cents (2 345 410,61 \$).

### **13-11-1157 Emprunt temporaire / Règlement n° 1668 / Construction des services municipaux / Prolongement de la rue Maurice-Richard et réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare / Approbation du MAMROT**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 11 novembre 2013, le Règlement d'emprunt n° 1668 autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (entre le lot 4 932 233 et le boulevard de la Gare), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 1 674 007 et 4 967 534), incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million neuf cent vingt-deux mille dollars (1 922 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million neuf cent vingt-deux mille dollars (1 922 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

**« ADOPTÉE »**

### **13-11-1158 Comité de santé et sécurité au travail - cols blancs / Réunion du 12 juin 2013**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs tenue le 12 juin 2013 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

**« ADOPTÉE »**

### **13-11-1159 Service des loisirs et de la vie communautaire / Attribution de poste régulier / Concierge de jour**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 11 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'attribution du poste régulier de concierge de jour au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire à M. Patrick Briard, et ce, à compter du 19 novembre 2013, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Briard devra compléter une période de familiarisation de trois (3) mois, prenant fin le 19 février 2014, et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Briard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1160 Service des arts et de la culture / Embauche à titre régulier à temps partiel / Commis aux prêts – Bloc H**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 5 novembre 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville attribue le poste de commis aux prêts régulier à temps partiel, selon l'horaire régulier de travail correspondant à l'annexe « I - Bloc H », soit 23 heures par semaine, à M<sup>me</sup> Marie-Pier Boucher, et ce, à compter du 3 janvier 2014, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 5 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M<sup>me</sup> Boucher.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

**13-11-1161 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Caissière**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire présentée par M<sup>me</sup> Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 4 octobre 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Florence Breton au poste de caissière au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 10 octobre 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1162 Direction générale / Embauche à titre régulier / Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 12 novembre 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M<sup>me</sup> Marie L'Écuyer au poste régulier d'agente de bureau 2 au sein de la direction générale, et ce, à compter du 26 novembre 2013, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> L'Écuyer aura une période de probation de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> L'Écuyer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1163 Comité consultatif de la culture / Réunion du 6 septembre 2013**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif de la culture le 6 septembre 2013.

« ADOPTÉE »

**13-11-1164 Soirée féerie de Noël 2013 / Fermeture d'un tronçon de la rue Saint-Michel**

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement « Féerie de Noël » le 7 décembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer à la circulation un tronçon de la rue Saint-Michel, entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephite, afin de rendre le site sécuritaire pour les participants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la fermeture d'un tronçon de la rue Saint-Michel, entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephite, le 7 décembre 2013 de 10 h à 22 h 30, pour la tenue de l'événement « Féerie de Noël »;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la fermeture de rue précitée ainsi qu'à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**13-11-1165 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-59 /  
Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonomes**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonomes, une (1) seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 5 novembre 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-59;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Équipements Incendies CMP Mayer, 2250, rue André-C.-Hamel, Drummondville (Québec), J2C 8B1, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonomes, et ce, pour un montant de quatre cent trente-deux mille six cent soixante-deux dollars et quarante-deux cents (432 662,42 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-59;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans.

« ADOPTÉE »

**13-11-1166 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-56 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 novembre 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-56;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie pour la saison 2013-2014, plus trois (3) saisons optionnelles renouvelables une (1) saison à la fois, et ce, pour un montant de trente-six mille trois cent trente-deux dollars et dix cents (36 332,10 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-56;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1167 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-57 / Fourniture d'équipements de déneigement avec lames extensibles/réversibles**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'équipements de déneigement avec lames extensibles/réversibles, une (1) seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 12 novembre 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-57;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Grattex, 830, rang Chacoura, Louiseville (Québec), J5V 2L4, pour la fourniture d'équipements de déneigement avec lames extensibles/réversibles, et ce, pour un montant de trente et un mille six cent douze dollars et quatre-vingt-trois cents (31 612,83 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-57;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans.

« ADOPTÉE »

**13-11-1168 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-58 / Fourniture et installation d'un élévateur hydraulique de type plateforme**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un élévateur hydraulique de type plateforme, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 novembre 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux (2) des quatre (4) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-58;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Clifford Underwood Hydraulique ltée, 8445, rue Lafrenaie, Saint-Léonard (Québec), H1P 2B3, pour la fourniture et l'installation d'un élévateur hydraulique de type plateforme de marque PKS lift, modèle PKSC75-26R, et ce, pour un montant de cent dix-huit mille quatre cent vingt-quatre dollars et vingt-cinq cents (118 424,25 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-58;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans.

« ADOPTÉE »

**13-11-1169 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-60 / Services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 novembre 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-60;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Guard-X inc., 10600, boulevard Parkway, Anjou (Québec), H1J 1R6, pour les services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux pour l'année 2014, plus quatre (4) années optionnelles renouvelables une (1) année à la fois, et ce, pour un montant de quatorze mille six cent soixante-dix-sept dollars et cinquante-huit cents (14 677,58 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-60;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat inscrit ci-dessus est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2014.

« ADOPTÉE »

**13-11-1170 Disposition de biens abandonnés / 123, rue Dooley**

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 21 août 2013, récupéré certains biens meubles à la suite de l'éviction des occupants du 123, rue Dooley;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits biens est introuvable;

CONSIDÉRANT que la Ville assume actuellement les frais de location d'un entrepôt pour ces biens;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Pierre-Luc Séguin, chef de division – Entretien des infrastructures, à l'effet que lesdits biens n'ont pas une valeur totale suffisante pour justifier leur vente à l'encan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en disposer au moindre coût possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Pierre-Luc Séguin, chef de division – Entretien des infrastructures, soit autorisé à disposer, au moindre coût possible, des biens inutilisables recueillis par la Ville lors de l'éviction des occupants du 123, rue Dooley.

« ADOPTÉE »

**13-11-1171 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-13-32 / Travaux d'aménagement du parc Toe-Blake**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 4 relié au projet « Travaux d'aménagement du parc Toe-Blake – appel d'offres n° 401-110-13-32 » totalisant un montant de deux mille quatre cent cinquante-sept dollars et vingt-sept cents (2 457,27 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-11-1172 Aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix / Appel d'offres n° 401-110-13-38 / Installation de conduits électriques vides pour l'éclairage**

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix seront terminés sous peu et que les travaux de terrassement seront entrepris immédiatement après;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que soient installés des lampadaires autour de ce nouvel ouvrage au printemps 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'installer les conduits électriques vides dès cet automne en vue de recevoir les conducteurs électriques au printemps de 2014 afin de ne pas endommager les travaux de terrassement;

CONSIDÉRANT que le projet de parc de planches à roulettes a été financé à même le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts et qu'il y a lieu d'affecter toutes nouvelles dépenses à même ce fonds;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à imputer la dépense pour l'installation des conduits électriques vides du parc de planches à roulettes au parc de la Paix à même le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts, et ce, pour un montant n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$).

« ADOPTÉE »



**13-11-1173 Relevé géodésique d'arpentage pour l'aménagement de futurs parcs**

CONSIDÉRANT la possibilité d'aménager certains parcs au cours de l'année 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'exécuter un relevé géodésique d'arpentage de ces futurs espaces qui sera par la suite fourni aux consultants qui élaboreront les plans et devis de ces parcs;

CONSIDÉRANT que la période actuelle sans couverture de neige facilite grandement le travail et diminue les risques d'erreurs pour y effectuer une telle activité;

CONSIDÉRANT que ce type de dépense peut être imputé à même le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à affecter aux activités de fonctionnement une dépense n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$) utilisée aux fins de mandater une firme d'arpenteurs-géomètres dans le but de faire le relevé géodésique des futurs espaces de parcs prévus à être aménagés en 2014.

« ADOPTÉE »

**13-11-1174 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 novembre 2013**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 novembre 2013.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Rénaud Gabriele quitte son siège à 20 h 04.

**13-11-1175 PIIA / 261, rue Rodolphe-Besner / Transformation d'un bâtiment accessoire / Lot 5 197 048 / Zone I2-646 / CCU n° 13-11-181**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-181 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 261, rue Rodolphe-Besner, la transformation d'un bâtiment accessoire en bâtiment principal, ainsi que la mise à jour du site au niveau des aménagements extérieurs, le tout tel que montré aux plans d'implantation projetée préparés par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, et aux plans préparés par M. Bernard Lefebvre, ing., de la firme CDGU Ingénierie urbaine, dossier 020-233-01, plan C-1, rév. B, en date du 23 octobre 2013, et ce, conditionnellement à ce que le revêtement de sol, à l'exclusion de la surface pavée, soit gazonné à 100 % en cour avant.

« ADOPTÉE »

**13-11-1176 PIIA / 740, route Harwood / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 3 453 415 / Zone I2-745 / CCU n° 13-11-182**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-182 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 740, route Harwood, le projet d'agrandissement du bâtiment principal, le tout tel que présenté aux plans de M. Michel Léger, architecte, en date du 11 octobre 2013, et du plan de génie civil préparé par M. Bernard Lefebvre, ing., de la firme CDGU Ingénierie urbaine, dossier 020-239-01, révision 1, en date du 21 octobre 2013, et ce, conditionnellement à ce que le Service de sécurité incendie et la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire acceptent les plans de construction et qu'un plan montrant le tablier des manœuvres de camionnage pour les entrées charretières du côté de la rue du Meunier soit déposé.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Rénald Gabriele reprend son siège à 20 h 06.

**13-11-1177 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Avenue Saint-Charles – chemin Dumberry / Modification des usages autorisés et prohibés / Prescription de nouvelles normes de stationnement / Lots 1 677 938, 2 497 662 et 2 437 663 / Zone C3-123 / CCU n° 13-11-184**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-184 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte la demande d'amendement au Règlement de zonage n° 1275 visant la modification des usages autorisés et prohibés dans la zone C3-123 et mandate le Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de procéder à ce changement, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'une zone tampon soit spécifiquement exigée au plan de zonage sur le lot où seront implantés les usages commerciaux le long du chemin Dumberry pour assurer une meilleure transition avec les maisons unifamiliales implantées de l'autre côté de la voie de circulation;
- que la zone tampon proposée longerait la rue Dumberry sur le terrain privé tout le long du stationnement en respectant le triangle de visibilité à l'entrée et à la sortie du site sur Dumberry;
- qu'une attention particulière soit portée afin d'éviter que l'éclairage du stationnement soit projeté à l'extérieur du site, et ce, conformément à l'article 2.2.16.1.1.3 du Règlement de zonage n° 1275, et que des mesures d'atténuation soient exigées afin de diminuer l'intensité de l'éclairage du site hors des heures d'ouverture;
- que les espaces de chargement et de déchargement des commerces soient situés dans les cours latérale ou arrière, et ce, conformément à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275;

QUE la Ville refuse toutefois la demande d'amendement au Règlement de zonage n° 1275 visant la modification des normes de stationnement en réduisant le nombre de cases requises;

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier demande le vote.

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent en faveur de la proposition alors que la conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

**13-11-1178 PIIA / 3036, boulevard de la Gare / Aménagement d'une terrasse extérieure / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 13-11-185**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-185 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3036, boulevard de la Gare, le projet de terrasse extérieure tel que montré aux plans préparés par M. Victor Simion, architecte, dossier Vau140113, feuillets A-01 à A-06, en date du 23 octobre 2013, et approuvés par M<sup>me</sup> Jennifer Gibbons de la compagnie Smart Centres, propriétaire de l'immeuble.

« ADOPTÉE »

**13-11-1179 PIIA / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement du bâtiment principal et de l'aire de stationnement / Lot 5 115 539 / Zone I3-831 / CCU n° 13-11-186**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-186 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet d'agrandissement du bâtiment principal ainsi que de l'aire de stationnement, le tout tel que présenté au plan 237-13 ESQ #2 préparé par M. Victor Simion, architecte, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les plans civils et de gestion des eaux pluviales devront faire l'objet d'une approbation par la Division technique;
- les plans de construction devront faire l'objet d'une approbation par le Service de sécurité incendie;
- les appareils mécaniques au toit devront être non visibles de la voie publique ou être dissimulés par un écran approprié;
- l'analyse du champ d'épuration doit être révisée par la firme spécialisée responsable du dossier;
- la couleur de la maçonnerie devra s'harmoniser à celle du bâtiment existant;
- l'allée de circulation mitoyenne située entre les lots 5 115 538 et 5 115 539 devra comprendre une servitude notariée et enregistrée dans laquelle la Ville sera partie prenante;

- s'assurer que les rayons de courbure des accès du côté de la montée Labossière soient conformes pour les manœuvres aux espaces de chargement et de déchargement et que, si c'est nécessaire et conforme à la réglementation, deux (2) cases de stationnement devront être enlevées pour améliorer la manœuvre des camions.

« ADOPTÉE »

**13-11-1180 PIIA / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseignes au mur et sur poteau / Lot 5 115 539 / Zone I3-831 / CCU n° 13-11-187**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-187 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le concept d'affichage pour les enseignes au mur portant le numéro 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes, et accepte également l'enseigne sur poteau localisée sur le lot 5 115 539, le tout sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'obtention d'une dérogation mineure autorisant une enseigne sur poteau servant aux lots 5 115 538 et 5 115 539 alors que l'article 2.2.20.5.7 du Règlement de zonage n° 1275 indique que toute enseigne doit être implantée sur le même terrain que l'usage auquel elle réfère;
- une (1) seule enseigne sur poteau sera autorisée pour les lots 5 115 538 et 5 115 539;
- les adresses civiques devront être regroupées en dessous du panneau d'affichage sur le support métallique de l'enseigne sur poteau;
- l'implantation de l'enseigne sur poteau dans la servitude de Bell Canada devra faire l'objet d'une autorisation écrite.

« ADOPTÉE »

**13-11-1181 PIIA / 3650, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseignes au mur / Lot 5 115 538 / Zone I3-831 / CCU n° 13-11-189**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-189 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3650, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le concept d'affichage pour les enseignes au mur du bâtiment, le tout tel que montré au plan de CMD Signalisation architecturale en date du 21 octobre 2013.

« ADOPTÉE »

**13-11-1182 PIIA / Coin rues Forbes et Boileau / Construction de bâtiments multifamiliaux / Lot 1 674 024 / Zone H3-355 / CCU n° 13-11-191**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-191 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au coin des rues Forbes et Boileau, le projet de construction de bâtiments multifamiliaux, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- la capacité des conteneurs à déchets et recyclage devra respecter la capacité minimale et l'aménagement paysager près des conteneurs devra être approuvé par la Division environnement;
- le mode d'éclairage du stationnement devra prévoir des luminaires sur poteaux dont les faisceaux lumineux n'excéderont pas les limites de la propriété;
- le plan de gestion des eaux pluviales devra être conforme à la politique de la Ville en cette matière;
- le dépôt de plans complets pour la construction conformes à la réglementation municipale;
- l'approbation des plans projets par le Service de sécurité incendie de la Ville;
- qu'une dérogation mineure soit approuvée par le Conseil municipal à l'égard de la marge avant (recommandation n° 13-10-172);
- qu'une demande d'exemption de l'obligation de fournir une (1) case de stationnement soit approuvée par le Conseil municipal si nécessaire.

**« ADOPTÉE »**

**13-11-1183 PIIA / 186, chemin de l'Anse / Restauration de la Maison Félix-Leclerc / Lots 1 831 576 et 1 834 118 / Zone A-847 / CCU n° 13-11-193**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-193 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 186, chemin de l'Anse, le projet de restauration de la Maison Félix-Leclerc, le tout tel que montré aux documents préparés par la firme MDA architectes intitulés « Dossier de représentation au MCC », feuillets A01 à A21, datés du 7 octobre 2013.

**« ADOPTÉE »**

**13-11-1184 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Secteur avenue Marier et rue Henry-Ford / Matériaux de revêtement de construction / Lot 3 743 808 / Zones H1-660, H1-669 et H1-671 / CCU n° 13-11-194**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-11-194 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande d'amendement au Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre que la proportion de maçonnerie au rez-de-chaussée en façade principale puisse être réduite de 100 % à 65 % dans la mesure où la construction a deux (2) étages ou plus et qu'une proportion minimale de 55 % de l'ensemble de la façade principale soit recouverte de maçonnerie dans les zones H1-660, H1-669 et H1-671 et que soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de procéder à ce changement.

« ADOPTÉE »

**13-11-1185 Approbation / Plan directeur de rues et parcs / Projet de lotissement / Lot originaire 3 743 808 / Rues Claude-Léveillé et André-Mathieu / Projet de développement « Place 20-30-40 » / Abrogation de la résolution 13-10-1044**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 13-10-1044 afin d'apporter quelques correctifs et précisions au projet;

CONSIDÉRANT que le projet déposé selon le plan de l'arpenteur-géomètre M. Louis Boudreault, minute 19141, en date du 22 février 2013, montre un tracé de rue et un projet de lotissement conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'un parc linéaire (zone tampon) de 2 589,4 mètres carrés y est prévu;

CONSIDÉRANT qu'un parc de 620,7 mètres carrés et un autre de 4 273,3 mètres carrés y sont aussi prévus;

CONSIDÉRANT qu'un sentier piéton de 180 mètres carrés y est prévu;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables n°s 13-09-165 et 13-10-175 du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de ce projet, incluant l'ajout d'un passage piéton à l'est des terrains n°s 004, 126 et 119 pour créer un lien entre la rue Marier et le parc Claude-Léveillé;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-09-165 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser comme parc la parcelle de terrain de 263,7 mètres carrés adjacente au lot n° 088;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le plan directeur de rues et parcs ainsi que le projet de lotissement déposé par l'arpenteur-géomètre M. Louis Boudreault, minute 19141, en date du 22 février 2013, pour le projet résidentiel « Place 20-30-40 » du groupe Vaudreuil Immobilco inc. avec les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE la zone tampon entre les résidences et les terrains industriels devra être située entièrement sur les lots industriels tel que l'exige le Règlement de zonage n° 1275, articles 3.2.10 et suivants;

ET QUE la Ville abroge la résolution 13-10-1044.

« ADOPTÉE »

**13-11-1186 Cession de parc / Projet de développement « Place 20-30-40 »**

CONSIDÉRANT le projet de plan directeur de rues et de parcs déposé par l'arpenteur-géomètre M. Louis Boudreault, minute 19141, en date du 22 février 2013, et adopté par le Conseil municipal dans sa résolution 13-11-1185 en date du 25 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les superficies que veut accepter la Ville en guise de 10 % pour fins de parc selon ce plan directeur;

CONSIDÉRANT qu'une partie du parc central de 4 273,3 mètres carrés servira de bassin de rétention dans la gestion des eaux pluviales des futures rues, et ce, tel que montré au croquis C-4.1 de la firme CDGU Ingénierie urbaine en date du 5 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte d'acquérir, en guise de 10 % pour fins de parc, les parcs et passages piétons montrés au plan directeur et selon la résolution 13-11-1185;

QUE le Conseil municipal retire cependant du calcul de 10 % une portion d'environ 1 157 mètres carrés du parc central servant de bassin de rétention appelée « partie basse semi-boisée », et ce, tel que montré au croquis C-4.1 de la firme CDGU Ingénierie urbaine en date du 5 novembre 2013;

QUE la superficie de parc manquante pour compléter le projet en guise de 10 % pour fins de parc sera prise à même la banque de réserve de parcs du Groupe N.A.M. inc. tel qu'en fait foi une procuration du Conseil d'administration de Groupe N.A.M. inc. datée du 27 août 2013;

Le conseiller M. Paul Dumoulin demande le vote.

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul M. Normand se prononcent en faveur de la proposition alors que le conseiller M. Paul Dumoulin se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

**« ADOPTÉE »**

**13-11-1187 Lotissement / Cession de parcs / Lots projetés 5 291 773 à 5 291 842 et 5 400 374 à 5 400 381 / Projet de développement « Place 20-30-40 » - phase 11A / CCU n° 13-09-165 et 13-10-175**

CONSIDÉRANT la proposition pour la cession de parc et espace vert contenue au plan cadastral de la phase 11A du projet « Place 20-30-40 » préparé par l'arpenteur-géomètre M. Louis Boudreault, minute 19254, en date du 19 avril 2013, et que des espaces parcs et sentiers piétons sont soumis à la Ville, correspondant au parc linéaire (zone tampon), soit le lot 5 291 838 d'une superficie de 2 589,4 mètres carrés, et aux passages piétonniers, soient les lots 5 400 377, 5 400 378 et 5 291 780 d'une superficie de 418,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le tout est en conformité avec le plan directeur approuvé par le Conseil municipal dans sa résolution 13-11-1185 du 25 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que la superficie de parc manquante, soit 750,86 mètres carrés, sera prise à même la banque de réserve de parcs du Groupe N.A.M. inc. tel qu'en fait foi une procuration du conseil d'administration de Groupe N.A.M. inc., datée du 27 août 2013, et ce, à même une partie du lot 4 712 155;

CONSIDÉRANT que par l'entente du Règlement n° 1669, la Ville accepte de reporter le calcul du 10 % pour fins de parcs du lot résiduel 5 291 842 à une phase de développement ultérieure;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'emplacement des lots cédés pour fins de parcs, tels que décrits;

QUE le projet de lotissement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, pour la phase 11A du projet est également recommandé favorablement.

« ADOPTÉE »

**13-11-1188 Autorisation / Remboursement de frais / Demande de modification de zonage / 3650, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 5 115 538**

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275, incluant un dépôt de trois mille dollars (3 000 \$), présentée par M. Constant Denis le 31 juillet 2013 afin d'autoriser l'usage « centre de santé et de conditionnement physique (9659) » à la zone I3-831 pour un immeuble sis au 3650, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'une analyse plus approfondie a révélé que la demande était non-conforme au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement puisqu'une demande similaire dans cette zone a été refusée récemment par la MRC pour les mêmes raisons et qu'il s'avère évident qu'une nouvelle demande serait aussi refusée;

CONSIDÉRANT que le requérant a retiré sa demande le 1<sup>er</sup> octobre 2013;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 septembre 2013, mais qu'il n'y a pas eu d'avis de motion, de frais de publication encourus, ni de projet de règlement entamé et que le sujet n'a pas été traité en assemblée du Conseil;

CONSIDÉRANT que les frais encourus par la Ville se limitent au temps requis pour la préparation et la présentation du dossier au Comité consultatif d'urbanisme;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à rembourser la totalité du montant de trois mille dollars (3 000 \$) versé en dépôt lors de la présentation initiale de la demande susdite.

« ADOPTÉE »

**13-11-1189 Comité consultatif d'urbanisme / Nominations et reconduction / Membres du Conseil**

CONSIDÉRANT la fin du mandat de M. Denis Vincent à titre de conseiller municipal en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 2 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement n° 1271);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Claude Beaudoin, à titre de conseiller, soit désigné membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE M. Paul M. Normand, à titre de conseiller, soit désigné membre substitut du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le mandat de M. François Séguin, à titre de conseiller, en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme, soit reconduit.

« ADOPTÉE »



**13-11-1190 Avis de motion / Règlement n° 1564-07 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)**

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330).

**13-11-1191 Avis de motion / Règlement n° 1000-07 / Règlement de procédure des séances du Conseil**

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de procédure des séances du Conseil.

**13-11-1192 Adoption / Règlement n° 1591-01 / Modification / Limites de vitesse / Rues Émile-Bouchard, des Nénuphars et nouvelles rues**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1591-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1591-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse concernant les rues Émile-Bouchard et des Nénuphars et l'ajout de nouvelles rues ».

« ADOPTÉE »

**13-11-1193 Adoption / Règlement n° 1669 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 11A / Secteur des Grands compositeurs et de l'avenue Marier**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1669 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1669 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11A ».

« ADOPTÉE »

**13-11-1194 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-189 / Zone H3-355 / Abrogation du Règlement n° 1275-191 sur les matériaux de revêtement et la hauteur maximale des constructions / Coin des rues Boileau et Forbes**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-189 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger le Règlement numéro 1275-191 qui portait sur les matériaux de revêtement et sur la hauteur maximale des constructions dans la zone H3-355 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 décembre 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**13-11-1195 Avis de motion / Règlement n° 1275-189 / Zone H3-355 / Abrogation du Règlement n° 1275-191 sur les matériaux de revêtement et la hauteur maximale des constructions / Coin des rues Boileau et Forbes**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger le Règlement numéro 1275-191 qui portait sur les matériaux de revêtement et sur la hauteur maximale des constructions dans la zone H3-355.

**13-11-1196 Adoption de projet / Règlement n° 1275-201 / Zones H1-660, H1-669 et H1-671 / Matériaux de revêtement de construction / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-201 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir les matériaux de revêtement des constructions dans les zones H1-660, H1-669 et H1-671 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 décembre 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**13-11-1197 Avis de motion / Règlement n° 1275-201 / Zones H1-660, H1-669 et H1-671 / Matériaux de revêtement de construction / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir les matériaux de revêtement des constructions dans les zones H1-660, H1-669 et H1-671.

**13-11-1198 Adoption de projet / Règlement n° 1275-202 / Ajout de dispositions / Enseignes directionnelles temporaires annonçant les projets de développement résidentiel sur l'ensemble du territoire**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-202 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter certaines dispositions sur les enseignes directionnelles temporaires annonçant un projet de développement résidentiel »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 décembre 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**13-11-1199 Avis de motion / Règlement n° 1275-202 / Ajout de dispositions / Enseignes directionnelles temporaires annonçant les projets de développement résidentiel sur l'ensemble du territoire**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter certaines dispositions sur les enseignes directionnelles temporaires annonçant un projet de développement résidentiel.

**13-11-1200 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-203 / Zones C3-1004 et C3-1012 / Modification des usages autorisés et prohibés / Secteur des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes et rue Édouard-Lalonde**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-203 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier, pour les zones C3-1004 et C3-1012, les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 décembre 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**13-11-1201 Avis de motion / Règlement n° 1275-203 / Zones C3-1004 et C3-1012 / Modification des usages autorisés et prohibés / Secteur des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes et rue Édouard-Lalonde**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier, pour les zones C3-1004 et C3-1012, les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés.

### **13-11-1202 Autorisation de la direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Mise en place de modules et équipements dans le stationnement du Centre Vaudreuil pour la tenue de l'événement Snowboard Urbain.

**« ADOPTÉE »**

### **13-11-1203 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

Le conseiller M. Paul Dumoulin explique que le motif de son vote contre la résolution 13-11-1186 est le même que celui exprimé dans la résolution 13-11-1152 adoptée ce jour.

### **13-11-1204 Période de questions - Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### **13-11-1205 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 29 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier